



Avis d'Attribution Provisoire

Conformément aux Articles 85 - 89 - 90 - 92 de la Procédure d'Achat & Procurement de l'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique EPE/SPA, cette dernière porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°05/EADN/2024 portant sur « **Renouvellement des licences des équipement de sécurité, pare-feu applicatif & passerelle de messagerie électronique, de marque Fortinet pour d'un Client de l'EADN** », parue sur le site WEB en date du 03/04/2024, qu'à l'issue de l'analyse des offres, le contrat est attribué provisoirement à :

Attributaire	Délai de livraison	Note Délai de livraison (/20 pts)	Modalité de paiement	Note Modalité de paiement (/10pts)	Note Technique (/30 Pts)	Note Financière (/70Pts)	Note Globale (/100 Pts)	Montant En DA/TTC
AL THORIYA Consulting & Solution	05 jours	20	Entre 31 et 60 jours	5	25	70	95	10 282 218.80

Pour les soumissionnaires, ceux d'entre eux qui sont intéressés, sont invités à se rapprocher du Service Contractant, au plus tard **trois (03) jours** à compter de la première publication du présent avis sur le site WEB, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, et ce conformément à l'article 85 de la Procédure d'Achat & Procurement de L'EADN EPE/SPA du 04 Avril 2018.

Tout soumissionnaire qui conteste l'infirmité peut introduire un recours auprès du Comité des Marchés de L'EADN dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la première parution du présent Avis dans les Quotidiens Nationaux.

Tout recours introduit par un soumissionnaire doit comporter :

- Les noms (prénoms), qualité, fonction, raison sociale et adresse du siège social, et les coordonnées du requérant ;
- Les références et l'objet de la consultation concernée ;
- Un exposé des motifs du recours, daté et signé, accompagné de toutes pièces justificatives.

